

DECRET N° 2014-034 DU 29 JANVIER 2014

portant nomination au Ministère de
l'Economie et des Finances

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 janvier 2014.

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère de l'Economie et des Finances, les personnes dont les noms suivent. Il s'agit de :

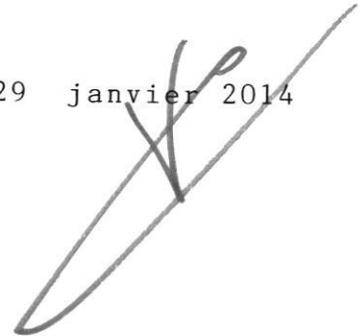
- **Directeur de Cabinet** : Monsieur **Servais ADJOVI**
- **Secrétaire Général** : Monsieur **Thomas AZANDOSSESSI**
- **Conseiller Technique aux Finances** : Monsieur **Zacharie Amévi YOMETOWU**
- **Directeur Général du Budget** : Monsieur **S. Célestin HOSSOU**

- Inspecteur Général des Finances,
 Chef de Service : Monsieur Zacharie LAOUROU
- Inspecteur Général des Finances,
 Chef de Service Adjoint : Monsieur Comlan Stanislas Fortuné
 HOUEHO
- Directeur Général du Matériel et
 de la Logistique : Monsieur Ibrahim BANI GORO
- Directeur des Ressources Financières
 et du Matériel : Monsieur Ahogbédji Gabin ALLOGNON

Article 2: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 janvier 2014

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie et des
 Finances,



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS: PR.. 6 ; AN.. 2 ; CC.. 2 ; HAAC..2 ; HCJ 02 ;; MEF 04; AUTRES MINISTERES 25 ; SGG..4 ; INSAE..4 ; DGB-MEF-DGDDI-DGID..5 ; BN-DAN-DDL..3 ; GCONB-DCCT..2 ; INTERESSES : 08 ; IGAA-IGF..2 ; UAC-FASEG-ENEAM..3 ; JO..1